

Startups de Bourgogne-Franche-Comté, candidatez pour 5 jours d'immersion dans le Sous-Marin

Du 8 au 12 avril 2019 Nicéphore Cité propose à des jeunes entreprises de passer 5 jours en immersion totale dans son "sous-marin". L'objectif ? Les aider à concrétiser leur idée, et acquérir les outils indispensables à leur propulsion.

Temps de lecture : minute

22 février 2019

Le 8 avril prochain débutera le tout premier Sous-Marin, un programme immersif développé par Nicéphore Cité, un accélérateur de projets innovants, qui propose 5 jours d'apprentissage intenses. L'objectif ? Accompagner les entreprises dans leur transition numérique, et les startups du numérique et porteurs de projets dans leur développement. Un format court permettant à ses participants de mobiliser le moins de temps possible de façon à acquérir des méthodologies et des outils innovants en un temps réduit pour se consacrer à leur développement.

Au programme, du business design, design thinking, initiation au pitch ou encore formation à la commercialisation de l'innovation. Les participants pourront s'exercer à de la gestion de projets innovants, et auront accès à un kit de démarrage comptable et juridique de la startup. Elles pourront également découvrir les bases du Neuromanagement, à savoir un management qui prend en considération les personnalités, les besoins, et le fonctionnement de chaque individu composant une équipe. Enfin, on leur donnera les clés pour comprendre le financement de l'innovation.

- Jour 1 et 2 : business design

- Jour 3 : design thinking, pitch et commercialisation de l'innovation
- Jour 4: gestion de projets innovants et le kit de démarrage comptable et juridique de la startup.
- Jour 5 : les bases du Neuromanagement et le financement de l'innovation

Ce concours est ouvert à plusieurs profils d'entreprises :

- Les jeunes entreprises porteuses d'un projet innovant numérique ou non,
- Les PME de moins de 5 ans ayant envie d'innover,
- Les PME/TPE porteuses d'un projet innovant industriel ou à destination de l'industrie.

Autre critère et pas des moindres : les candidats doivent justifier d'un siège social situé en Bourgogne Franche-Comté. Un jury composé de représentants du Grand Chalon, de Nicéphore Cité, de l'AER, de Bpifrance et de BFC Numérique, sera en charge de leur sélection. A l'issue de ce choix, 4 entreprises seront retenues. Alors, deux personnes par entreprise pourront participer au programme.

Bpifrance, en plus de participer à la sélection travaillera autour de la question du financement de l'innovation. Le réseau French Tech interviendra quant-à-lui sur la question de l'internationalisation et d'accès au marché.

Les jeunes pousses souhaitant rejoindre l'écosystème numérique dynamique de Bourgogne Franche-Comté (à Chalon-sur-Saône, ville à seulement 1h20 de Paris en TGV), peuvent déposer leur candidature jusqu'au 6 mars 2019 minuit. Elles seront informées le 12 mars si elles ont été retenues. Pour participer, les startups devront par ailleurs verser un montant de 900 € net de taxes par entreprise.

Maddyness, partenaire média de Nicéphore Cité

Article écrit par Nicéphore Cité